



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12-12-18

Dossier complet le :

14-02-19

N° d'enregistrement :

2018-7555

1. Intitulé du projet

Aire de stationnement de camping-car de 9 emplacements sur la Commune de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE au lieu-dit "Chez Bathe"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LES BREGÈRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Pascal BELIVIER - Gérant

RCS / SIRET

4 1 3 7 1 8 3 8 8 0 0 0 2 3

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage.	
a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aire de stationnement de camping-car de 9 emplacements sur la Commune de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE au lieu-dit "Chez Bathe"

4.2 Objectifs du projet

Apporter un besoin de stationnement pour les véhicules de loisirs à l'échelle de la Commune

Développer le tourisme

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement d'une aire de stationnement de 9 emplacements pour les résidences mobiles de loisirs avec des matériaux peu imperméables et propre à l'usage :

- voirie en enrobé,
- emplacement campings-car en calcaire stabilisé

Des arbres existants seront conservés dans la mesure du possible.

Les matériaux sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet d'une modification.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement sera accessible toute l'année.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet : Parcelles section C n°4851p Contenance Cadastre totale : 19a 74ca	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu-dit "Chez Bathe"
24470 SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Eglise de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'aire de stationnement pour les camping car sera équipée d'un système lumineux de type bornes, conformément à la réglementation pour les personnes à mobilités réduites (Voir Annexe 3-4 : Plan Masse)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'aire de stationnement pour les camping car sera équipée d'un système de récupération des eaux grises et des eaux usées. Elles seront collectées avant rejet dans le réseau public présent sous l'Avenue Léon Sireyjol (Voir Annexe AVP Plan Architecte)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

PLAN DE SITUATION

Commune : SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE (Dordogne)

Date d'édition : 14/02/2019



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE

Lieu-dit: "Chez Bathe"

Propriété de la SCI LES BREGÈRES

AVANT PROJET
AIRE DE CAMPING CAR DE 9 EMBLACEMENTS

ANNEXES 3 et 4
Cas par Cas

ECHELLE: 1/500

LEGENDE

Emprise de l'Aire de Stationnement

de camping-car
parcelles section C n°4851p

Espaces verts

Arbres existants conservés

Voirie en enrobé

Emplacement camping-car en stabilisé

Nota : Matériaux non figés

Eclairage

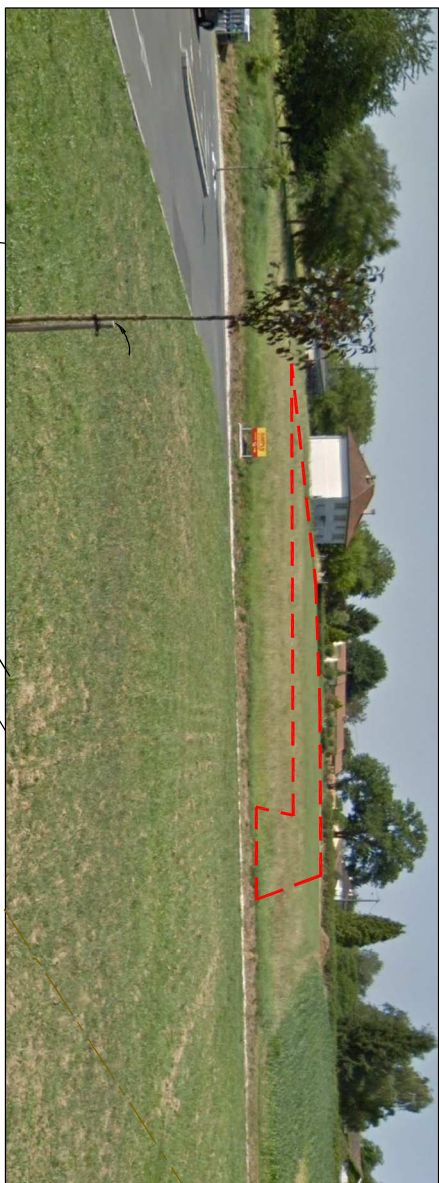
Photo n°1

Photo n°2

Photo n°2

Environnement Proche

Photo n°1 - Environnement Proche



Dressé par la S.C.P. Philippe RALLION Géomètre-Expert d.p.l.g.			
Siege social 35 rue Couleau BP 30 24600 RIBERAC	Agence Nonton 27, place Alfred Agard BP 45 24300 NONTRON	Agence Charente 22 rue du Boulivent 16190 MONTMOREAU	Agence Vallée de l'Isle 8 place Eugène Le Roy 24190 NEUVIC SUR L'ISLE
Tél : 05 53 90 90 20	Tél : 05 53 56 00 81	Tél : 05 45 60 28 16	Tél : 05 53 80 02 77
email: contact@geometre-expert-nonton.fr			

Référence : 18-101

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE

Lieu-dit: "Chez Bathe"

Propriété de la SCI LES BREGÈRES

AVANT PROJET
AIRE DE CAMPING CAR DE 9 EMPLACEMENTS

ANNEXE 5
Cas par Cas

ECHELLE: 1/500

Emprise de l'Aire de Stationnement
de camping-car
parcelles section C n°4851p



Dressé par la S.C.P. Philippe RALLION
Géomètre-Expert d.p.l.g.

Dressé en : 14 Février 2019
Référence : 18-101

D.D

GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Siège social
35 rue Couleau
BP 30
24600 RIBERAC

Agence Nontron
27, place Alfred Agard
BP 45
24300 NONTRON

Agence Charente
22 rue du Bouilvent
16190 MONTMOREAU

Agence Vallée de l'Isle
8 place Eugène Le Roy
24190 NEUVIC SUR L'ISLE

Tél : 05 53 90 90 20

Tél : 05 53 56 00 81

Tél : 05 45 60 28 16

Tél : 05 53 80 02 77

email: contact@geometre-expert-nontron.fr

Référence : 18-101

